

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

n° 20240326_D_063

Commission :
Famille, Enfance,
Jeunesse et
Prévention de la
Délinquance

**Objet : Barème de
vacations des
animateurs : Mise à
jour**

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

Madame la Conseillère déléguée à l'Enfance-Petite Enfance explique au Conseil Communautaire que face à la pénurie d'animateurs en accueil de loisirs et afin d'être en adéquation avec les territoires voisins, il paraît important de proposer des mesures pour dynamiser le secteur.

Valoriser le Contrat d'Engagement Educatif (CEE) fait partie des objectifs de la commission Famille, Enfance, Jeunesse et Prévention de la Délinquance pour redonner vie au métier de l'animation.

Elle propose au Conseil Communautaire de bien vouloir adopter la tarification concernant la rémunération des animateurs vacataires sur les vacances scolaires à compter du 1er juillet 2024 ainsi que le fait de pouvoir rémunérer les animateurs à la 1/2 journée, suivant tableau ci-dessous :

	Proposition de nouvelle rémunération LS à la journée	Proposition de nouvelle rémunération LS à la 1/2 journée
Diplômé	70€	35€
Stagiaire	58€	29€
Non Diplômé	49€	24.50€

Ainsi que l'évolution du barème des jours de préparation :

Animateurs	35 €
------------	------

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la mise à jour du barème de vacation des animateurs.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

La Secrétaire de séance

043-244301131-20240326-20240326_D_063-DE
Reçu le 04/04/2024

Nadia ADJERIOU